

Exercice illégal et usurpation de titre

La vice-présidence Affaires juridiques et greffe fait enquête à l'égard des situations d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portées à sa connaissance, et prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Au cours de l'exercice 2008-2009, 36 dossiers relatifs à la pratique illégale de la profession ont été ouverts, lesquels se détaillent comme suit : 10 ont fait l'objet de plaintes, cinq ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de la direction de l'Ordre, neuf dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve ou absence de recours et 12 dossiers sont sous enquête.

En ce qui concerne les 19 dossiers reportés de l'an dernier, six prévenus ont fait l'objet d'une condamnation, une plainte a été retirée, un dossier a été fermé pour insuffisance de preuve, trois ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de la direction de l'Ordre et huit causes sont encore en suspens.

Enquêtes

	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes complétées au cours de l'exercice 2008-2009	11	16	9

Poursuites pénales

	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice 2008-2009	2*	4*	4*

* Comprenant plusieurs chefs d'accusation

Jugements rendus

	Jugements rendus au cours de l'exercice 2008-2009	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	2	2	0	2 700 \$
Usurpation de titre	2	2	0	3 535 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	6	6	0	29 600 \$